

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 avril 2013

CP 13/04-05

L'an deux mille treize, le 29 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

REFORME DE MATERIEL

La Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne propose à la réforme une remorque VL 9202 bois qui n'est plus en mesure d'être affectée à son activité administrative, et ce, en raison de son vol en date du 20 mars 2012.

Il y a donc lieu de procéder à cette réforme et à la sortie de ce matériel de l'inventaire .

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Décide la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire du matériel suivant :

<i>Type de matériel</i>	<i>N° code ou immatriculation</i>	<i>Année d'acquisition</i>	<i>Numéro inventaire</i>	<i>Observations</i>
Remorque VL 9202		2007	356 / 7738	Volée

Adopté à l'unanimité.

Le Président,